

François Burgat : un procès politique

François Burgat : un procès politique

Faire taire tous ceux qui s'opposent au génocide, documenté et qualifié par la Cour Internationale de Justice¹, mené par l'entité sioniste en Palestine en les accusant de faire l'apologie du terrorisme, concept non défini en droit international², est l'objectif de l'État français et de son pouvoir policier et judiciaire.

Les exemples sont nombreux de pressions et de condamnations de ceux qui soutiennent la juste lutte de libération nationale du peuple palestinien. Notre *Communiste-Hebdo* s'en fait régulièrement l'écho et apporte son soutien aux militants mis en cause³.

Ainsi, le jeudi 24 avril, devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, comparait François Burgat, islamologue, directeur de recherches au CNRS, et spécialiste depuis des décennies du conflit israélo-arabe. Il est accusé du fameux délit " *d'apologie du terrorisme* » par des organisations sionistes pour ses prises de position propalestiniennes et pour avoir diffusé des communiqués du Hamas⁴.

Selon le journal *Le Monde*⁵, le procureur aurait décrit le chercheur comme : " *[un] laudateur, thuriféraire du Hamas et de ses bouchers sanguinaires qui le 7 octobre [2023] ont libéré leurs instincts les plus barbares* ", poursuivant : " *le procureur Emmanuel Merlin a estimé que « le tribunal a un boulevard pour le condamner » pour apologie d'un acte de terrorisme. Il a requis huit mois de prison avec sursis, une amende de 4 000 euros, un bannissement judiciaire des réseaux sociaux pendant six mois et une inéligibilité durant deux années.*"

Autant dire que le procureur n'y a pas été, comme on dit, avec le dos de la cuillère ! Pas plus d'ailleurs que l'avocate de l'OJE⁶ qui a carrément exprimé que F. Burgat pourrait-être responsable par sa profession de foi de passages à l'acte criminels : " *[Il a] utilisé sa profession pour porter très haut des propos susceptibles d'imprimer des esprits un peu plus fragiles et conduire à de passages à l'acte criminels, terroristes* ".

F. Burgat et ses avocats n'ont pas cédé un pouce de terrain face à toutes ces calomnies visant à le disqualifier. C'est ainsi que Rony Brauman, président de Médecins sans frontières (MSF) France de 1982 à 1994, aujourd'hui directeur d'études au sein du Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires, a affirmé " *l'apologie du terrorisme, l'antisémitisme et les menaces de procès sont utilisés pour faire taire les critiques de la politique israélienne en dépit du fait que nous assistons à la réduction d'une population à une situation de camp de concentration* ".

Le jugement aura lieu le 28 mai. D'ici là, il faut amplifier les soutiens à F. Burgat comme à tous ceux qui sont injustement mis en cause pour leur soutien à la juste lutte du peuple palestinien. Une fois de plus la vérité et le droit sont du côté de ceux qui refusent la colonisation et l'apartheid. Nous sommes comme Parti révolutionnaire Communistes dans ce camp !

1 <https://www.icj-cij.org/fr/node/204091> ; <https://www.icj-cij.org/fr/node/203447>

2 https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9finition_du_terrorisme

3 <https://www.sitecommunistes.org/index.php/monde/proche-et-moyen-orient/2777-repression-policiere-judiciaire-et-mediaticque-contre-les-defenseurs-de-la-palestine>

4 <https://www.sitecommunistes.org/index.php/monde/proche-et-moyen-orient/2893-palestine-au-coeur-du-massacre-et-de-la-repression-la-verite-pointe-son-nez> En France, la répression continue

5 https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/04/25/huit-mois-de-prison-avec-sursis-requis-contre-francois-burgat-pour-apologie-du-terrorisme_6599959_3224.html

6 OJE : L'*Organisation juive européenne* est l'une des associations les plus actives dans le relais de la propagande de Benjamin Netanyahu en France ; https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_juive_europ%C3%A9enne